



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION OPUS 100**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour de la Musique de Chambre à destination des élèves du conservatoire communautaire ayant une pratique comme des débutants,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves participants de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger, de partager et de se projeter pour les plus jeunes élèves en écoutant les plus avancés,

Considérant que l'Association « OPUS 100 », avec le TRIO BLUMINE composé d'une pianiste, d'une violoncelliste et d'une violoniste est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant une master-classe musique de chambre et un concert de restitution tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « OPUS 100 », dont le siège social se situe à Guérande (44350), 8 Place Jean XVIII, ayant pour objet la programmation d'une master-classe musique de chambre, les 3 et 10 juin 2023, salle Berroyer sur le site musique de Béthune et d'un concert de restitution tout public à l'église Saint-Vaast de Fouquières-lès-Béthune et ce pour un montant de 1 500 euros net,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « OPUS 100 », dont le siège social se situe à Guérande (44350), 8 Place Jean XVIII, ayant pour objet la programmation d'une master-classe musique de chambre les 3 et 10 juin 2023, salle Berroyer sur le site musique de Béthune et d'un concert de restitution tout public à l'église Saint-Vaast de Fouquières-lès-Béthune et ce pour un montant de 1 500 euros net.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**3.0 MAI 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DACBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **1 JUIN 2023**

Et de la publication le : - **1 JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DACBERT Julien